

Peinture industrielle : La mobilisation !

Créé en 1953, le GEPI, organisme autonome qui s'autofinance sur les cotisations de ses adhérents, fédère la majorité des entreprises françaises de peintures consacrant tout ou partie de leurs activités aux travaux de protection des ouvrages et constructions métalliques. Rappelons que 18 000 tonnes de peinture vont, chaque année, vers ces marchés et que plus de 110 millions de m² sont appliqués dans l'Hexagone. Quant à Patrick Robert, il a travaillé chez Maës et Cie comme directeur d'agence avant de devenir, chez Philippe Lassarat SA, directeur Qualité, Sécurité, Hygiène, Environnement. Cette expérience lui vaut d'être délégué général du GEPI depuis 2004.

Combien le GEPI rassemble-t-il de firmes ?

Nous comptons environ 200 entreprises qui interviennent sur ce secteur. 80 % d'entre elles étant des PME. J'observe aussi que 65 % de ces sociétés ont la double activité bâtiment et industrie.

Y a-t-il, dans l'UE, des groupements comparables ?

Oui, en Allemagne, avec le BVK ainsi qu'en Italie et en Belgique. S'agissant de ce dernier pays, nous avons établi des rapprochements liés à la certification du personnel.

Néanmoins, vous n'avez pas de relations constantes avec eux ?

Pas systématiquement hélas. Il n'existe pas d'organisme centralisateur dans l'UE. C'est néanmoins un souhait de notre président actuel, Monsieur Christian Maës, qui est aussi un industriel puisqu'il dirige une société de plus de 400 personnes à Rouen et mesure combien ce manque fera défaut dans les années à venir.

Quelle est la particularité du GEPI par rapport aux autres organismes européens ?

Le GEPI est toujours le seul à avoir mis sur pied une certification qualifiante du personnel, avec son CQP "Peintre anticorrosion". Il existe, par ailleurs, un autre

axe de certification du personnel à travers l'ACQPA*, créée sous l'influence du Ministère de l'Équipement qui voulait que pareille certification concerne les produits et les peintres afin de garantir une qualité de travail et de prestation. Mesure qui a, tout logiquement, tiré vers le haut la profession, le référentiel étant exigeant. Je fais remarquer également que des personnels disposant de cette certification ACQPA sont actifs au-delà de l'Europe, en Afrique et au Maghreb par exemple.

Comment se caractérise ce Certificat de qualification professionnelle "Peintre anticorrosion" ?

Il importait, et c'était urgent, de repositionner mais aussi de revaloriser ce métier ainsi que la filière peinture anticorrosion. Nous nous sommes donc appliqués à convaincre d'abord nos adhérents. N'oublions pas que nous avons derrière nous plus de cinquante ans d'habitudes. Et 70 % des PME ne disposent pas de structures d'embauches. Par conséquent, elles souffrent parfois d'une politique du personnel qui ne correspond plus à ce que ce siècle, celui de la mondialisation, exige. Nous devons aussi définir un niveau de connaissance commun à tout nouvel arrivant dans la profession. Nous cherchons en effet à attirer des jeunes vers ces professions. Il serait bon, ensuite, d'engager une démarche directe à travers les lycées. Nous nous sommes donc engagés, depuis le

début 2004, dans cette démarche de reconnaissance de notre métier. Et nous sommes intervenus auprès de l'ANPE pour faire connaître ce métier et le faire référencer.

Y aura-t-il d'autres étapes dans ce sens ?

Bien sûr. Nous ne sommes qu'au début d'une démarche globale de valorisation. Nous entamons à présent la mise en route d'un certificat de qualification professionnelle "Chef d'équipe anticorrosion". Complémentairement, il fallait permettre aux employés déjà en entreprise d'acquérir des connaissances pour accéder au niveau du Certificat de Qualification du personnel, dans le cadre de la loi sur "La formation tout au long de la vie".

Le chiffre d'affaires, tant de la production que des applications de peintures industrielles, était en chute libre ces dernières années en France. Est-ce la raison pour laquelle vous avez agi dans le sens de cette communication de la "Filière anti-corrosion" ?

Pour une large part oui. C'était urgent. En effet, et pour ce qui a trait à la peinture, les industriels négligent trop souvent dangereusement la maintenance curative. Ça n'était pas le cas dans notre pays il y a vingt ans et plus. Ce laisser-aller est l'une des raisons de la baisse du chiffre d'affaires de nos adhérents.

Or, la prévention est moins coûteuse que le curatif. Nous le savons tous. Pourtant l'État, lui aussi, relâche dangereusement



Patrick Robert, délégué général
GEPI (Groupe des Entrepreneurs de
Peinture Industrielle)

* ACQPA - Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion.

sa vigilance. Il n'assure plus systématiquement, ni aussi scrupuleusement, la maintenance des ouvrages d'art et du génie civil. C'est un problème grave.

Chacun peut observer que le "modèle français" nous vaut de détenir le record des jeunes chômeurs en Europe de l'Ouest, tandis que le métier de peintre recherche vainement des dizaines de milliers de garçons ou de filles... Comment expliquez-vous ce détestable paradoxe ?

Nous n'avons pas communiqué vers les jeunes durant trop longtemps. Et puis, les 35 h, si elles peuvent avoir un attrait, ont hélas, été, à l'usage, un frein. Cette loi, appréciable a priori, a été appliquée à l'aveuglette. Elle ne correspond pas à la spécificité de nos métiers. Elle a, notamment, empêché les ouvriers d'avoir envie de gagner davantage. Auparavant, et selon les chantiers, beaucoup se déplaçaient à travers le pays. Les 35 h les ont pénalisés. On ne se déplace pas pour travailler moins.

Comment définiriez-vous le métier tel qu'il se présente actuellement pour des jeunes ?

Le métier de peintre-applicateur est bien payé. Il n'est pas monotone, on change de chantier, d'approche, de lieu... on travaille souvent sur des ouvrages d'art, ce qui, intellectuellement, est valorisant. On y apprend beaucoup, avec le sentiment d'avoir été associé à quelque chose de solide et qui demeure.

D'une manière générale, et au-delà de la peinture industrielle, une majorité des effectifs d'applicateurs n'est pas titulaire d'un diplôme de l'Education Nationale. Comment appréciez-vous cette donnée ?

C'est l'une des raisons pour lesquelles la profession, au sens large du terme, reste mal considérée. C'est pourquoi elle s'est mobilisée et a créé ces certificats de qualification professionnelle valorisants pour les compagnons. À tous d'agir sans tarder dans la filière anticorrosion. C'est notre intérêt. Y compris en amont chez les fabricants de produits. Et même au niveau des fournisseurs de matières premières.